



Les Garanties légales

En tant que consommateur, le client bénéficie d'une garantie légale de conformité prévue par les articles L.217-4 à L.217-13 du Code de la consommation. Le client bénéficie également d'une garantie relative au défaut du produit vendu, prévue par les articles 1641 à 1648 du Code civil français et 2232 du Code de commerce, soit les dispositions relatives aux ventes à des consommateurs.

Conformément à la loi, le client trouvera ci-dessous les textes principaux du Code de la consommation et du Code civil, relatifs à ses droits au titre de la garantie légale de conformité et de celle due au titre des vices rédhibitoires. Article 1649 bis du Code de la consommation Pour l'application de la présente section, il y a lieu d'entendre par :

- «garantie» : tout engagement d'un vendeur ou d'un producteur à l'égard du consommateur de rembourser le prix payé, ou de remplacer, de réparer ou de s'occuper d'une façon quelconque du bien s'il ne correspond pas aux conditions énoncées dans la déclaration de garantie ou dans la publicité y relative.
- «réparation» : en cas de défaut de conformité, la mise du bien de consommation dans un état conforme au contrat.

Article 1649 ter du Code de la consommation (...), le bien de consommation délivré par le vendeur au consommateur est réputé n'être conforme au contrat que si :

- 1. il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités du bien que le vendeur a présenté sous forme d'échantillon ou modèle au consommateur.
- 2. il est propre à tout usage spécial recherché par le consommateur, que celui-ci a porté à la connaissance du vendeur au moment de la conclusion du contrat et que le vendeur a accepté.
- 3. il est propre aux usages auxquels servent habituellement les biens du même type.
- 4. il présente la qualité et les prestations habituelles d'un bien de même type auxquelles le consommateur peut raisonnablement s'attendre, eu égard à la nature du bien et, le cas échéant, compte tenu des déclarations publiques faites sur les caractéristiques concrètes du bien par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage.

Article 1649 quater du Code de la consommation

- 1. Le vendeur répond vis-à-vis du consommateur de tout défaut de conformité qui existe lors de la délivrance du bien et qui apparaît dans un délai de deux ans à compter de celle-ci. Le délai de deux ans prévu à l'alinéa 1er est suspendu pendant le temps nécessaire à la réparation ou au remplacement du bien, ou en cas de négociations entre le vendeur et le consommateur en vue d'un accord amiable. Par dérogation à l'alinéa 1er, le vendeur et le consommateur peuvent, pour les biens d'occasion, convenir d'un délai inférieur à deux ans sans que ce délai soit inférieur à un an. Nos produits étant dits reconditionnés, le délai de garantie légale pour les produits d'occasions est d'un (1) an à compter de la délivrance du bien.
- 2. Le vendeur et le consommateur peuvent convenir d'un délai pendant lequel le consommateur est tenu d'informer le vendeur de l'existence du défaut de conformité, sans que ce délai soit inférieur à deux mois à compter du jour où le consommateur a constaté le défaut. Ce délai de deux mois s'applique dans toutes nos relations contractuelles.
- 3. L'action du consommateur se prescrit dans un délai d'un an à compter du jour où il a constaté le défaut de conformité, sans que ce délai puisse expirer avant la fin du délai de deux ans, prévu au 1er.

- 4. Sauf preuve contraire, le défaut de conformité qui apparaît dans un délai de six mois à partir de la délivrance du bien est présumé exister au moment de la délivrance, sauf lorsque cette présomption n'est pas compatible avec la nature du bien ou la nature du défaut de conformité, en tenant compte notamment du caractère neuf ou d'occasion du bien. Si le défaut apparaît plus de six mois après la livraison, le consommateur est tenu de prouver l'existence de la non-conformité au moment de la livraison.
- 5. Les dispositions du présent chapitre relatives à la garantie des défauts cachés de la chose vendue sont applicables après le délai de deux ans prévu au 1er.

Nos Garanties commerciales

1. GARANTIES DES RÉPARATIONS POUR APPAREILS **APPLE**

En plus des droits légaux du client, GO REPAIR offre également une garantie de trois (3) mois à compter de la date à laquelle l'appareil lui est retourné. La garantie commerciale s'applique uniquement aux articles réparés par GO REPAIR conformément au « Bon de réparation ».

Le Client reconnaît et accepte :

- Que GO REPAIR ne peut être tenu responsable de la perte totale ou partielle de la garantie constructeur de son appareil, après que les réparations aient été effectuées.
- Que la garantie commerciale couvre les dysfonctionnements liés à l'utilisation normale du produit.

Le Client reconnaît et accepte que la garantie commerciale ne couvre pas :

- Les pannes qui surviennent hors période de garantie.
- Les dommages cosmétiques, les fissures, les rayures et les altérations de la dalle LCD / OLED.
- Les pannes de logiciels internes et mises à jour.
- Les défauts résultant de l'usure normale de l'appareil.
- Les accidents, les chutes ou les chocs de l'appareil.
- Les dommages causés intentionnellement ou une mauvaise utilisation de l'appareil.
- Les dommages causés par l'eau, le feu, l'humidité, la foudre ou toute autre cause externe.
- Les dommages causés par toute intervention d'un tiers autre que GO REPAIR.
- L'étanchéité à l'eau des appareils (y compris les appareils réparés à cet effet).
- Les interventions de microsoudure, de soudure ou la désoxydation d'un composant de l'appareil ou de l'appareil.

Pendant la période de garantie commerciale, si le client constate qu'un composant qui a été réparé par GO REPAIR fonctionne mal, il peut nous contacter par e-mail à l'adresse hello@go-repair.fr, sur notre site internet via le lien suivant : <https://go-repair.fr/contact> ou par téléphone au [07 48 45 64 61](tel:0748456461) en possession de l'original de la facture d'achat.

Préalablement à la réparation, le client est tenu d'effectuer une sauvegarde de ces données personnelles contenues dans son appareil. GO REPAIR n'assume aucune responsabilité en cas de perte ou de destruction éventuelle des données stockées sur l'appareil.

GO REPAIR n'est pas obligé de fournir au client un appareil de remplacement pendant la période de réparation. Aucun remboursement ne sera effectué au titre de la garantie commerciale.

2. GARANTIES DES RÉPARATIONS POUR APPAREILS **ANDROID**

En plus des droits légaux du client, GO REPAIR offre également une garantie de trois (3) mois à compter de la date à laquelle l'appareil lui est retourné. La garantie commerciale s'applique uniquement aux articles réparés par GO REPAIR conformément au « Bon de réparation ».

IMPORTANT : Certains écrans compatibles/génériques pour smartphone Android (les appareils Apple ne sont pas concernés) ne sont pas couverts par la garantie (sauf indication contraire). Seuls les écrans originaux, ou d'occasion ou reconditionnés (dalle d'origine) bénéficient d'une garantie de 6 mois. Cette information sera automatiquement indiquée sur la facture et expliquée clairement lors du choix de la qualité en magasin, de ce fait, aucun remboursement ni échange ne pourra être accordé.

Le Client reconnaît et accepte :

- Que GO REPAIR ne peut être tenu responsable de la perte totale ou partielle de la garantie constructeur de son appareil, après que les réparations aient été effectuées.
- Que la garantie commerciale couvre les dysfonctionnements liés à l'utilisation normale du produit.

Le Client reconnaît et accepte que la garantie commerciale ne couvre pas :

- Les pannes qui surviennent hors période de garantie.
- Les dommages cosmétiques, les fissures, les rayures et les altérations de la dalle LCD / OLED.
- Les pannes de logiciels internes et mises à jour.
- Les défauts résultant de l'usure normale de l'appareil.
- Les accidents, les chutes ou les chocs de l'appareil.
- Les dommages causés intentionnellement ou une mauvaise utilisation de l'appareil.
- Les dommages causés par l'eau, le feu, l'humidité, la foudre ou toute autre cause externe.
- Les dommages causés par toute intervention d'un tiers autre que GO REPAIR.
- L'étanchéité à l'eau des appareils (y compris les appareils réparés à cet effet).
- Les interventions de microsoudure, de soudure ou la désoxydation d'un composant de l'appareil ou de l'appareil.

Pendant la période de garantie commerciale, si le client constate qu'un composant qui a été réparé par GO REPAIR fonctionne mal, il peut nous contacter par e-mail à l'adresse hello@go-repair.fr, sur notre site internet via le lien suivant : <https://go-repair.fr/contact> ou par téléphone au [07 48 45 64 61](tel:0748456461) en possession de l'original de la facture d'achat.

Préalablement à la réparation, le client est tenu d'effectuer une sauvegarde de ces données personnelles contenues dans son appareil. GO REPAIR n'assume aucune responsabilité en cas de perte ou de destruction éventuelle des données stockées sur l'appareil.

GO REPAIR n'est pas obligé de fournir au client un appareil de remplacement pendant la période de réparation. Aucun remboursement ne sera effectué au titre de la garantie commerciale.

3. GARANTIES DES RÉPARATIONS INFORMATIQUES

En plus des droits légaux du client, GO REPAIR offre également une garantie de trois (3) mois à compter de la date à laquelle l'appareil lui est retourné. La garantie commerciale s'applique uniquement aux articles réparés par GO REPAIR conformément au « Bon de réparation ».

Le Client reconnaît et accepte :

- Que GO REPAIR ne peut être tenu responsable de la perte totale ou partielle de la garantie constructeur de son appareil, après que les réparations aient été effectuées.
- Que la garantie commerciale couvre les dysfonctionnements liés à l'utilisation normale du produit.

Le Client reconnaît et accepte que la garantie commerciale ne couvre pas :

- Les pannes qui surviennent hors période de garantie.
- Les dommages cosmétiques, les fissures, les rayures et les altérations de la dalle LCD / OLED.
- Les pannes de logiciels internes et mises à jour.
- Les défauts résultant de l'usure normale de l'appareil.
- Les accidents, les chutes ou les chocs de l'appareil.
- Les dommages causés intentionnellement ou une mauvaise utilisation de l'appareil.
- Les dommages causés par l'eau, le feu, l'humidité, la foudre ou toute autre cause externe.
- Les dommages causés par toute intervention d'un tiers autre que GO REPAIR.
- L'étanchéité à l'eau des appareils (y compris les appareils réparés à cet effet).
- Les interventions de microsoudure, de soudure ou la désoxydation d'un composant de l'appareil ou de l'appareil.

Pendant la période de garantie commerciale, si le client constate qu'un composant qui a été réparé par GO REPAIR fonctionne mal, il peut nous contacter par e-mail à l'adresse hello@go-repair.fr, sur notre site internet via le lien suivant : <https://go-repair.fr/contact> ou par téléphone au [07 48 45 64 61](tel:0748456461) en possession de l'original de la facture d'achat.

Préalablement à la réparation, le client est tenu d'effectuer une sauvegarde de ces données personnelles contenues dans son appareil. GO REPAIR n'assume aucune responsabilité en cas de perte ou de destruction éventuelle des données stockées sur l'appareil.

GO REPAIR n'est pas obligé de fournir au client un appareil de remplacement pendant la période de réparation. Aucun remboursement ne sera effectué au titre de la garantie commerciale.

4. GARANTIES DES RÉPARATIONS MICRO-SOUDURE

En plus des droits légaux du client, GO REPAIR offre également une garantie de trois (6) mois à compter de la date à laquelle l'appareil lui est retourné. La garantie commerciale s'applique uniquement aux articles réparés par GO REPAIR conformément au « Bon de réparation ».

Le Client reconnaît et accepte :

- Que GO REPAIR ne peut être tenu responsable de la perte totale ou partielle de la garantie constructeur de son appareil, après que les réparations aient été effectuées.
- Que la garantie commerciale couvre les dysfonctionnements liés à l'utilisation normale du produit.

Le Client reconnaît et accepte que la garantie commerciale ne couvre pas :

- Les pannes qui surviennent hors période de garantie.
- Les pannes de logiciels internes et mises à jour.
- Les défauts résultant de l'usure normale de l'appareil.
- Les accidents, les chutes ou les chocs de l'appareil.
- Les dommages causés intentionnellement ou une mauvaise utilisation de l'appareil.
- Les dommages causés par l'eau, le feu, l'humidité, la foudre ou toute autre cause externe.
- Les dommages causés par toute intervention d'un tiers autre que GO REPAIR.
- L'étanchéité à l'eau des appareils (y compris les appareils réparés à cet effet).

Pendant la période de garantie commerciale, si le client constate qu'un composant qui a été réparé par GO REPAIR fonctionne mal, il peut nous contacter par e-mail à l'adresse hello@go-repair.fr, sur notre site internet via le lien suivant : <https://go-repair.fr/contact> ou par téléphone au [07 48 45 64 61](tel:0748456461) en possession de l'original de la facture d'achat.

Préalablement à la réparation, le client est tenu d'effectuer une sauvegarde de ces données personnelles contenues dans son appareil. GO REPAIR n'assume aucune responsabilité en cas de perte ou de destruction éventuelle des données stockées sur l'appareil.

GO REPAIR n'est pas obligé de fournir au client un appareil de remplacement pendant la période de réparation. Aucun remboursement ne sera effectué au titre de la garantie commerciale.

5. GARANTIES DES PRODUITS RECONDITIONNÉS VENDU EN MAGASIN (SMARTPHONE, TABLETTE, ORDINATEUR, MONTRE CONNECTÉ...)

En plus des droits légaux du client, GO REPAIR offre également une garantie de (6) mois à compter de la date d'achat de l'appareil. La garantie commerciale s'applique uniquement aux produits reconditionnés par GO REPAIR.

Le Client reconnaît et accepte :

- Que la garantie commerciale couvre les dysfonctionnements liés à l'utilisation normale du produit.

Le Client reconnaît et accepte que la garantie commerciale ne couvre pas :

- Les pannes liées à une modification de l'appareil.
- Les pannes qui surviennent hors période de garantie.
- Les dommages cosmétiques, les fissures, les rayures et les altérations de la dalle LCD / OLED.
- Les pannes de logiciels internes et mises à jour.
- Les défauts résultant de l'usure normale de l'appareil.
- Les accidents, les chutes ou les chocs de l'appareil.
- Les dommages causés intentionnellement ou une mauvaise utilisation de l'appareil.
- Les dommages causés par l'eau, le feu, l'humidité, la foudre ou toute autre cause externe.
- Les dommages causés par toute intervention d'un tiers autre que GO REPAIR.
- L'étanchéité à l'eau des appareils.

Pendant la période de garantie commerciale, si le client constate que son appareil fonctionne mal, il peut nous contacter par e-mail à l'adresse hello@go-repair.fr, sur notre site internet via le lien suivant : <https://go-repair.fr/contact> ou par téléphone au [07 48 45 64 61](tel:0748456461) en possession de l'original de la facture d'achat.

Préalablement à la réparation, le client est tenu d'effectuer une sauvegarde de ces données personnelles contenues dans son appareil. GO REPAIR n'assume aucune responsabilité en cas de perte ou de destruction éventuelle des données stockées sur l'appareil.

S'il n'est pas possible de réparer le produit, GO REPAIR échangera le produit contre un produit identique reconditionné d'occasion de même qualité et capacité.

De plus aucun échange ni remboursement si le client n'a pas déconnecté le compte iCloud ou Google de son appareil. GO REPAIR n'est pas obligé de fournir au client un appareil de remplacement pendant la période de réparation.

6. GARANTIES DES PRODUITS NEUFS VENDU EN MAGASIN (SMARTPHONE, TABLETTE, ORDINATEUR, MONTRE CONNECTÉ...)

En plus des droits légaux du client, GO REPAIR offre également une garantie d'un (1) an à compter de la date d'achat de l'appareil.

Le Client reconnaît et accepte :

- Que la garantie commerciale couvre les dysfonctionnements liés à l'utilisation normale du produit.

Le Client reconnaît et accepte que la garantie commerciale ne couvre pas :

- Les pannes liées à une modification de l'appareil.
- Les pannes qui surviennent hors période de garantie.
- Les dommages cosmétiques, les fissures, les rayures et les altérations de la dalle LCD / OLED.
- Les pannes de logiciels internes et mises à jour.
- Les défauts résultant de l'usure normale de l'appareil.
- Les accidents, les chutes ou les chocs de l'appareil.
- Les dommages causés intentionnellement ou une mauvaise utilisation de l'appareil.
- Les dommages causés par l'eau, le feu, l'humidité, la foudre ou toute autre cause externe.
- Les dommages causés par toute intervention d'un tiers autre que GO REPAIR.
- L'étanchéité à l'eau des appareils.

Pendant la période de garantie commerciale, si le client constate que son appareil fonctionne mal, il peut nous contacter par e-mail à l'adresse hello@go-repair.fr, sur notre site internet via le lien suivant : <https://go-repair.fr/contact> ou par téléphone au [07 48 45 64 61](tel:0748456461) en possession de l'original de la facture d'achat.

Préalablement à la réparation, le client est tenu d'effectuer une sauvegarde de ces données personnelles contenues dans son appareil. GO REPAIR n'assume aucune responsabilité en cas de perte ou de destruction éventuelle des données stockées sur l'appareil.

S'il n'est pas possible de réparer le produit, GO REPAIR échangera le produit contre un produit identique reconditionné d'occasion de même qualité et capacité.

De plus aucun échange ni remboursement si le client n'a pas déconnecté le compte iCloud ou Google de son appareil. GO REPAIR n'est pas obligé de fournir au client un appareil de remplacement pendant la période de réparation.

7. GARANTIES DES ACCESSOIRES

La garantie commerciale couvre tous les accessoires à l'exception des verres et coques de protection. En plus des droits légaux du client, GO REPAIR offre également une garantie de 3 mois sur ces accessoires à compter de la date d'achat, permettant au client de retourner les accessoires à notre atelier. Le client peut choisir un remplacement standard (autre accessoire au même prix) ou demander un avoir de la valeur du produit acheté.

La garantie commerciale des accessoires ne s'applique pas aux produits ouverts, utilisés ou sans boîte d'origine.

Réclamations

Pour toute réclamation le client peut contacter GO REPAIR par téléphone au [07 48 45 64 61](tel:0748456461), par e-mail à l'adresse hello@go-repair.fr, par courrier à l'adresse suivante : GO REPAIR – 44 RUE NATIONALE, 69420 CONDRIEU ou sur notre site internet via le lien suivant : <https://go-repair.fr/contact>.